ANNEXEI: LE PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-263302770-20240111-2525-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/01/2024

Publication: 18/01/2024

Nom et coordonnées du porteur du projet :

Association Centre Communal d'Action Sociale, SIRET : : 2633027700001 60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 33 700 MERIGNAC

Représentée par Alain ANZIANI en qualité de Président du CCAS mail : action.sociale@merignac.com

Intitulé du projet :

Développer les actions de l'épicerie sociales et solidaires de Mérignac autour de l'alimentation/la santé et la mobilité

Charges de fonctionnement /investissement du projet 2023 et 2024 (Coût éligible)	Montant total de la subvention sur la durée de la convention	TOTAL des financements publics affectés au projet sur la durée de la convention
Inv. 2023 : 15 000€ Fonct. 2023 : 136 856€ Fonct. 2024 : 155 631€	60 000, 00€ (100% Fct)	92 000 €

Publics concernés: Le public cible de l'épicerie sont les personnes en situation de vulnérabilités sociales et/ou économiques liées à des problématiques de santé, familiales, de perte momentanée d'emploi ou encore de perte d'autonomie liée à l'âge.

Territoire de mise en œuvre/localisation :

Département principal : GIRONDE

Territoires ciblés dans le(s) département(s): MERIGNAC

Axe(s) dans le(s)quel(s) s'inscrit le projet :

☐ Axe 1. Le dévelo	ppement d'alliances	locales de solidarités entr	e acteurs de la lutte coi	ntre la précarité alimentaire
--------------------	---------------------	-----------------------------	---------------------------	-------------------------------

Axe 2. La participation à des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT);

🖾 Axe 3. Le soutien aux expérimentations portant la transformation de l'organisation de la lutte contre la précarité alimentaire ;

☑Axe 4. L'amélioration de la couverture des zones blanches

Résumé du projet :

La ville et le CCAS de Mérignac, avec l'ensemble des services et des associations locales ont engagé une réflexion autour des questions des solidarités alimentaires. Une politique publique stratégique et opérationnelle se structure. Elle se concrétise par la mise place de nouveaux outils dont : la rédaction en 2022 d'un livret des solidarités alimentaires, l'ouverture en 2023 d'une ferme urbaine, une étude de faisabilité pour l'ouverture d'un restaurant solidaire, l'activation d'un réseau des acteurs de l'aide alimentaire, et le développement de l'épicerie sociale et solidaire autour de deux principaux axes forts la santé/alimentation et la mobilité. L'épicerie sociale et solidaire de Mérignac accueille actuellement un maximum de 30 foyers simultanément. Elle est devenue un outil précieux de lutte contre la précarité alimentaire. Elle répond notamment aux besoins des habitants qui ont dû faire face à la crise sanitaire puis aujourd'hui l'inflation. Pour autant, l'épicerie sociale et solidaire doit évoluer pour mieux répondre aux nouveaux enjeux socio-économiques.

AXE 1: AMELIORATION DE L'APPROVISIONNEMENT DE L'EPICERIE VERS DES PRODUITS FRAIS ET DE SAISONS Un travail a démarré pour diversifier l'approvisionnement de l'épicerie. L'objectif est de proposer aux adhérents plus de produits frais, provenant de producteurs locaux. Ce projet sera opérationnel fin 2023.

AXE 2 : SENSIBILISATION DES ADHERENTS DE L'EPICERIE A L'UTILISATION DE PRODUIT FRAIS ET DE SAISONS Fin 2023, une conseillère en économie sociale et familiale a été recrutée pour notamment animer l'épicerie, proposer des ateliers autour de l'alimentation, et des ateliers cuisines, construction d'une boîte à outil - réalisation en 2023 et 2024.

AXE 3: DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE DE L'EPICERIE VERS LES PUBLICS EMPECHES OU HABITANTS DES ZONES BLANCHES La situation géographique de l'épicerie ne permet pas de toucher des personnes fragiles habitants dans des quartiers éloignés du centre-ville ou de centres commerciaux. Le CCAS travaille ainsi avec l'agence de design en service public pratico-pratique pour la réalisation des tests dans différents quartiers de la ville, dont ceux classés politique de la ville, et la fabrication de l'épicerie mobile de Mérignac (2023/2024)

Actions mises en œuvre (plan d'actions par année) :

2023:

- Mise en place d'une coordination des actions liées à la solidarités alimentaires
- Accueil d'une stagiaire de Master ADRET (Alimentation Durable et résilience Territoriale) du mois de janvier à juillet 2023 aidant à l'ingénierie de projet autour des solidarités alimentaires
- Recherche de producteurs locaux pour diversifier l'approvisionnement de l'épicerie mobile
- Affiner le cahier des charges pour la construction sur mesure du stand mobile de l'épicerie social et solidaire mobile
- Fabrication du stand (fin 2023 et début 2024)
- Construction d'actions autour de l'alimentation à destination des personnes adhérentes de l'épicerie
- Poursuite du fonctionnement de l'épicerie

2024:

- Poursuite de l'étude de faisabilité pour l'ouverture de l'épicerie sociale et solidaire mobile
- Déploiement d'ingénierie de projet pour la mise en œuvre du projet épicerie sociale et solidaire mobile
- Poursuite de la coordination de l'ensemble de la stratégie politique des solidarités alimentaires
- Suivi et Evaluation de l'AXE I du II : évaluation des nouvelles sources d'approvisionnement en produits frais et de saisons fin
- Poursuite du fonctionnement de l'épicerie sociale actuelle (achat denrée, autre petits équipements, RH)

Moyens mis en œuvre (humains et matériels) :

Fabrication d'un stand pour le fonctionnement de l'épicerie mobile sur mesure, répondant à nos besoins. Suite à la réalisation de test, ce stand a été conçu par des *designers*.

Accueil de stagiaire pour soutenir la collectivité dans ces projets.

Temps de travail dédié à la Directrice Adjointe pour piloter à Mérignac l'ensemble des politiques publiques autour des solidarités alimentaires.

Budget et un local dédié à l'épicerie sociale et solidaire de Mérignac.

A N N E X E II - MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS

Conditions de l'évaluation :

Le compte rendu financier annuel visé à l'article 6 de la présente est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.

La subvention a pour objet de permettre à l'association de mettre en œuvre le déploiement du projet susmentionné.

Indicateurs quantitatifs:

Indicateurs qualitatifs:

L'association fournira un bilan qualitatif détaillé du projet et de ses impacts. Le projet portant sur la mise en coopération d'acteurs, l'évaluation sera centrée sur les aspects qualitatifs produits, de façon directe et indirecte, par l'organisation de cette coopération.

Objectif	Indicateur	Valeur cible 2023	Valeur cible 2024
De modifier l'approvisionnement de l'épicerie en favorisant les circuits courts, et en développant des partenariats avec des producteurs locaux	Augmentation de la part des produits frais et en circuits courts (fruits et légumes, viandes,) dans l'approvisionnement de l'épicerie	60% des produits frais	80% des produits frais
D'accompagner les usagers vers une alimentation de qualité en proposant des fruits et légumes frais et en respectant la saisonnalité	Nombre de ménages (adhérents de l'épicerie) ayant modifié leurs habitudes d'achat suite à la fréquentation de l'épicerie	10 ménages sur les 60 environs fréquentant l'épicerie	40 ménages sur les 60 fréquentant l'épicerie
D'accompagner les usagers vers une alimentation de qualité en proposant des fruits et légumes frais et en respectant la saisonnalité	Nombre d'adhérents ayant utilisé la boîte à outil créé au sein de l'épicerie sociale et solidaire pour « mieux manger »	10 ménages sur les 60 environs fréquentant l'épicerie	40 ménages sur les 60 fréquentant l'épicerie
De proposer des ateliers cuisines, des sorties pour échanger autour de l'alimentation	Nombre d'adhérents ayant utilisé une fois et plus les recettes proposées	10 ménages sur les 60 environs fréquentant l'épicerie	60 ménages

CHARGES		PRODUITS		
Charges directes Montant		Ressources directes Montant		
60 - Achats	60 000	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	13 500	
Achats de matières et fournitures	47 750	73 - Dotations et produits de tarification		
Autres fournitures	12 250			
Prestations de services		74 - Subventions d'exploitation	108 356	
		Etat : subvention d'exploitation demandée dans le cadre du présent AAP	30 000	
61 - Services extérieurs		Etat : autre ; préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
Locations		CCAS	88 356	
Entretien et réparation	1 000			
Assurance		Conseil-s Régional(aux)		
Documentation				
62 - Autres services extérieurs	2 000	Conseil-s Départemental(aux)	20 000	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 000			
Publicité, publication				
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou agglomérations :		
Services bancaires, autres				
63 - Impôts et taxes				
Impôts et taxes sur rémunération				
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc.)		
64 - Charges de personnel	88 856	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels	88 856	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Charges sociales		Autres établissements publics		
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)		
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante		
		Cotisations		
		Dons manuels - Mécénat		
66 - Charges financières		76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions		
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges		
Charges indirectes réparties affectées au p	rojet	Ressources propres affectées au projet		
Charges fixes de fonctionnement		Ressources propres affectées au projet		
Frais financiers				
Autres				
TOTAL CHARGES	151 856	TOTAL PRODUITS	151 856	

A N N E X E III : BUDGET GLOBAL DU PROJET-Année ou exercice 2024

CHARGES		PRODUITS	
Charges directes	Montant	nt Ressources directes	
60 - Achats	64 775	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	13 500
Achats de matières et fournitures	52 525	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	12 250		
Prestations de services		74 - Subventions d'exploitation	
		Etat : subvention d'exploitation demandée dans le cadre du présent AAP	30 000

61 - Services extérieurs		Etat : autre ; préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
Locations		Ccas	92 131
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux)	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	2 000	Conseil-s Départemental(aux) (demande non validée)	20 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 000		
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou agglomérations :	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc.)	
64 - Charges de personnel	88 856	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		Cotisations	
		Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
Charges indirectes réparties affectées au pr	rojet	Ressources propres affectées au projet	
Charges fixes de fonctionnement		Ressources propres affectées au projet	
Frais financiers			
Autres			
TOTAL CHARGES	155 631	TOTAL PRODUITS	155 631